

LETTRE DU PRÉSIDENT DU PWG CONCERNANT LA VOIE À SUIVRE - 3EME TOUR

Le 1^{er} décembre 2020

Chers membres du PWG,

Je vous remercie de vos contributions. Comme nous sommes maintenant dans le troisième tour, je vous fais parvenir ci-joint un résumé des délibérations ainsi que d'autres réflexions sur la manière dont nous pouvons poursuivre nos travaux en 2021.

En ce qui concerne la proposition du Président visant à modifier la Rec. 18-12 (PWG-408) et suite à la soumission de l'UE (PWG-420) en réponse à la demande de clarification reçue des États-Unis (PWG-413), j'espère qu'un accord pourra être dégagé à ce sujet avant la fin du troisième tour (le **8 décembre 2020**).

En ce qui concerne la révision et l'établissement de la liste des navires IUU, suite aux préoccupations et objections formulées par l'Union européenne (PWG-416), le Japon (PWG-415) et les États-Unis (PWG-417), le navire *Mario 11* va rester sur le projet de liste IUU. Nonobstant les informations communiquées par le Sénégal (PWG-418), en l'absence des documents pertinents demandés par les États-Unis, le navire restera sous le pavillon du Sénégal. Les documents provisoires fournis par le Sénégal ont été publiés à l'appendice 1 du PWG-418. Je suggère que cette question soit abordée pendant la période intersessions en 2021, notamment pour savoir si les dispositions du paragraphe 8 de la Rec. 18-08 permettraient de modifier les détails de l'inscription sur la liste pendant la période intersessions. D'autres informations pertinentes reçues des CPC ont été mentionnées et jointes en annexe dans le PWG-405C. Toute déclaration finale concernant ce point doit être soumise avant le 8 décembre 2020, après quoi le projet de liste IUU (PWG-405C) sera renvoyé à la plénière pour adoption par la Commission.

Les États-Unis ont communiqué leur objection, par le biais de la circulaire n°7726/20, à l'inscription par croisement des navires IUU des ORGP non mentionnées au paragraphe 11 de la Rec. 18-08. Les 30 navires inscrits par recoupement avec la liste de la CTOI sur la liste IUU de 2020 ont ensuite été radiés de la liste dans le PWG-405B. Les États-Unis ont également demandé d'éclaircir la portée et l'intention des dispositions relatives à l'inscription par recoupement de la Rec. 18-08 dans le cadre des futures discussions du Groupe de travail IMM/du PWG.

Les commentaires et autres points soulevés par les membres du PWG qui ne figurent pas dans les déclarations seront mentionnés et inclus dans mon rapport à la plénière.

Je remercie les membres qui ont communiqué leurs points de vue et leur soutien à la proposition d'organisation de nos travaux intersessions en 2021. À la lumière de ces avis et après un examen plus approfondi, je propose que nous lancions la période de consultation du Groupe de travail IMM en mars 2021 (date à confirmer, éventuellement après la réunion intersessions de la Sous-commission 2), qui se terminera par une réunion virtuelle/en personne du 14 au 17 juin 2021. Les détails et les procédures de la période de consultation seront communiqués au début de l'année 2021. Afin de faire avancer nos travaux, j'encourage les CPC à faire circuler des documents de travail et des propositions pendant la période de consultation. Les points qui ne se transforment pas en propositions pourraient ne pas être examinés lors de la réunion de juin. Si la réunion est confirmée comme étant en personne, d'autres points et une autre approche peuvent être envisagés à une date plus proche de la tenue de cette réunion. En attendant, je joins les points provisoires à discuter tout au long de l'année 2021.

Enfin, j'envisage également la tenue d'une réunion virtuelle du Groupe de travail technique eBCD au cours du premier semestre 2021 (avant juin 2021), dont les dates et l'ordre du jour proposé seront fournis en temps utile.

J'espère que vous trouverez cette approche viable et que cela vous semblera la manière la plus efficace d'aller de l'avant malgré les incertitudes et les défis évidents.

Meilleures salutations,

Neil Ansell
Président du PWG